

RIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON,
Un an, 52 fr.; six mois, 28 fr.;
trois mois, 16 fr.

Le Courrier de Lyon

ON S'ABONNE
A LYON,
Au Bureau du journal (s'adresser à M. J. HAVAS, directeur des feuilles politiques, rue J.-J. Rousseau, 5.)

Journal Quotidien, Politique, Industriel et Littéraire.

Désigné pour les Insertions des Actes de Société. — Admis pour les Insertions Immobilières.

IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND,
rue Centrale, 1.

Rédacteur en chef, Gérant,
A. JOUVE.

Lyon, le 17 mars 1850.

Voici les départements où jusqu'à présent les candidats modérés ont la majorité sur les rouges. L'Allier, un candidat; l'Arriège, un; le Cher, deux; la Loire, un; l'Ardèche, un; Puy-de-Dôme, un; le Var, deux; le Haut-Rhin, trois: douze nominations sur trente pour la cause de l'ordre.

Pour apprécier la portée politique de ce résultat il importe de remarquer qu'à part M. de Latourrette, qui remplace dans l'Ardèche M. Rouvère, représentant qui siègeait sur les bancs de la majorité, toutes les autres nominations sont autant de conquêtes faites par le parti de l'ordre sur celui du désordre, autant de modérés qui remplacent des démocrates exaltés.

Il faut remarquer aussi que les nominations plus nombreuses, obtenues par les démagogues, résultent de ce que deux des départements, où le socialisme conserve la majorité, le Bas-Rhin et Saône-et-Loire, avaient à eux seuls onze candidats à nommer; mais que, dans l'ensemble de la votation, les départements où la cause de l'ordre a triomphé, l'emportent en nombre sur ceux où elle a succombé.

Si, d'un autre côté, on fait attention que, dans les départements même où le parti de l'ordre a succombé: ceux du Bas-Rhin, de Saône-et-Loire, du Loir-et-Cher, de l'Isère, il a généralement obtenu une proportion de suffrages beaucoup plus considérable qu'aux élections du 13 mai; si l'on considère que le succès de la liste démagogique dans la Seine a tenu à quelques centaines de voix fournies par les transportés amnistiés de Belle-Isle; si l'on veut bien observer d'ailleurs que dans tous les départements appelés à nommer des représentants, le tiers ou le quart des électeurs inscrits s'est abstenu, que suivant toute probabilité ces abstentions ont été surtout préjudiciables au parti de l'ordre, on arrivera à cette conclusion que, relativement au résultat général, le parti de l'ordre a gagné et non pas perdu.

Mais si, faisant abstraction de l'illusion des nombres et des mensonges du scrutin, on réfléchit que dans un des deux camps se trouvent la plus grande masse des positions sociales conquises par l'intelligence, le travail et l'hérédité, la propriété, la fortune et les lumières; tandis que l'autre renferme essentiellement les nomades de la société, les hommes dépourvus d'instruction et les moins capables de juger de ce qui leur convient; le plus souvent abusés par les mensonges du socialisme, le très-grand nombre de ceux dont le malheur est l'œuvre de leur propre incapacité et de leurs propres vices;

Si l'on veut bien tenir compte de cette particularité si importante que, dans le premier camp se trouvent essentiellement les défenseurs de la famille, et par conséquent la masse des chefs de famille dont chacun représente plusieurs personnes de tout âge et de tout sexe, tandis que dans l'autre

se concentrent les existences sans assiettes solides, les individualités nomades et déclassées qui ne comptent que pour elles-mêmes, qui ne stipulent nullement pour d'autres êtres humains dont elles seraient les appuis et les représentants naturels;

Si l'on tient compte de tout cela, on se confirmera de plus en plus dans cette conviction que la prétendue victoire du socialisme prouve contre lui beaucoup plus qu'en sa faveur, que les majorités dont il se prévaut sont à la fois précaires et factices; que, depuis le 13 mai, dans l'ensemble du pays, il a reculé et non progressé, qu'il vient de subir une défaite et non de remporter un triomphe.

Non pas qu'il entre dans nos vues de prendre en main la défense de la loi électorale élaborée par les vainqueurs de Février dans leur intérêt personnel, et encore aujourd'hui en vigueur; non pas que, dans notre pensée, ce système puisse jamais être admis comme la base définitive de notre organisation politique.

Nous l'avons dit et nous le répétons: le suffrage universel, tel qu'il est organisé, met en question la société. Or, nulle société régulière, intelligente, ne saurait accepter une loi par la suite de laquelle elle se trouve périodiquement mise en question. Il n'y a pas de constitution, pas de forme politique qui souffre qu'on puisse délibérer sur elle-même; qui n'ait en réserve quelque stipulation prohibitive d'une telle licence; qui ne tienne en réserve contre elle tout un arsenal de dispositions répressives. Comment donc pourrait-on admettre pour le fond ce qu'on condamne et l'on repousse pour la forme; comment concevoir que la société, en ce qu'elle a d'essentiel et de vital: la famille et la propriété, puisse être traduite devant un tribunal; qu'elle y puisse être jugée et condamnée à mort, quand on sauvegarde contre cette éventualité ce qu'il y a de naturellement mobile, ce qui est susceptible de transformation, la constitution politique de cette même société?

Ce que nous voulons dire, c'est que cette société, travaillée par tant de ferments révolutionnaires, gangrenée jusque dans ses profondeurs par l'esprit de sophisme et les mauvaises passions de l'humanité, présente encore de grandes ressources, d'immenses forces morales et matérielles; qu'elle offre des éléments d'une résistance prolongée et victorieuse à l'anarchie qui la menace, et qu'il s'agit seulement de savoir mettre en œuvre ces éléments, de les ranger en bataille contre l'ennemi et de les faire marcher au combat.

Voici une prétention d'une outrecuidance remarquable, et telle qu'elle n'a pu échoir que dans des cervelles détraquées par le socialisme, et par les frénétiques ambitions qui lui servent de moteur. Si on en croit le Siècle et surtout la Presse, le résultat des dernières élections de la Seine est la sen-

tence de mort du gouvernement et de la majorité. C'est la manifestation solennelle et irrésistible de la volonté du peuple souverain. Le ministère n'a plus qu'à plier bagage en toute hâte, et il n'est pas bien certain que le président de la République lui-même n'agirait pas sagement en arrêtant dès à présent sa place pour Londres.

A une faible majorité, Paris a nommé trois socialistes. Pour l'esprit de parti, cette faible majorité est le peuple souverain. Ces trois élus deviennent, à eux seuls, la représentation nationale.

Des 125,000 voix qui ont porté la liste de l'ordre dans le département de la Seine; des candidats de l'ordre nommés dans plusieurs autres, en remplacement de députés socialistes; des quatre à cinq cents membres de la majorité élus antérieurement soit à Paris, soit dans le reste de la France! il n'est pas plus question que'ils n'existaient pas: ils sont éclipsés par les trois autres nouveaux du socialisme. La France, pauvre France! est incarnée dans les citoyens Carnot, Vidal et Delfotte. Gouvernement, représentation nationale, armée, constitution, tout doit fléchir devant cette trinité glorieuse, dans laquelle se résume le socialisme. Ces trois individualités suffisent pour transformer la majorité en minorité, et réciproquement. Ce n'est pas la une hyperbole, ce n'est pas une supposition. Lisez la Presse. Cet estimable organe du Néo-Socialisme. Il fait mieux que de dire à la majorité: « Allez-vous en. » Il nous apprend que la majorité est minorité; il l'appelle minorité.

En vérité, bonnes gens, puisque telle est votre manière de raisonner, puisque Paris est tout, puisque sa décision est souveraine, pourquoi nous fatiguer d'opérations électorales en pure perte?

Attendez mieux que cela, dites qu'à l'avenir Paris, tout seul, sera chargé de nommer des représentants, et que le reste du pays sera dispensé d'une formalité illusoire et ridicule!..

Le journal de Mâcon, la Bourgogne, vient d'être traduit devant la Cour d'assises de Saône-et-Loire, à propos d'un article qui contenait les passages suivants:

« Qu'est-ce qui pourrait donc nous empêcher de proclamer la vérité? »

« Est-ce la crainte de pousser au renversement de la Constitution? Mais la Constitution a si bien prévu le cas où elle pourrait être modifiée, qu'elle prescrit les voies légales à suivre pour arriver à sa révision. Or, nous ne pensons pas que l'article qui dit que la France est une république une et indivisible soit plus inviolable que tous les autres. »

« Est-ce la crainte de déterminer une crise? Mais ce que nous demandons, nous le voulons par les voies les plus légitimes, par la manifestation régulière de la volonté nationale. S'il se rencontre une minorité assez audacieuse, assez coupable pour résister par l'insurrection aux décisions de la souveraineté nationale, n'est-ce pas sur elle seule que devra retomber, avec toutes

ses conséquences, la responsabilité d'un aussi criminel attentat? »

Nous devons respecter les convictions des magistrats, membres du parquet de Saône-et-Loire. Tout en pensant que sous un régime dont la souveraineté populaire en action est la base, la liberté de la presse peut aller jusqu'à dire que la nation a le droit de changer la forme de gouvernement établie, surtout lorsque l'on écarte toute idée de violence et de révolte, nous nous gardons bien d'incriminer les intentions des magistrats chargés de la vindicte publique.

Seulement ce qui nous étonne, c'est que la magistrature de Saône-et-Loire se montre plus susceptible à propos d'attaques vraies ou prétendues contre le principe de la République, qu'à propos des attaques journalières dirigées chaque jour avec acharnement et insistance contre la morale publique, contre la famille et la propriété, en un mot contre la société elle-même, par les organes de la démagogie, assaillant leurs effroyables doctrines d'appels réitérés à toutes les mauvaises passions; excitant ouvertement à la guerre civile.

La République est beaucoup sans doute; mais la société est bien davantage, et si le fait de mettre en question la première constitue un délit, attaquer la seconde doit être considéré comme un crime digne de toutes les rigueurs de la loi.

Nous lisons dans l'Assemblée nationale:

En présence de la grave situation que les dernières élections viennent de créer à la France, il n'y a plus à hésiter aujourd'hui sur la marche à suivre pour sauver la société des périls que chaque jour, chaque heure amassent contre elle. Le premier, le plus radical remède à employer, c'est de modifier le suffrage universel. Nous avons trop de confiance dans le patriotisme des représentants de la majorité, pour ne pas être sûrs qu'à défaut de l'initiative du gouvernement, ils sauront, eux-mêmes, la prendre sur-le-champ, et nous comptons autant sur leur courage que sur leurs lumières: les grandes circonstances inspirent les grands courages. Le temps des engagements et des transactions est révolu. Mais nous ne saurions donc trop le redire:

Tout ce qui ne couperait pas court immédiatement à l'incendie dont on aperçoit déjà les premières lueurs, à cette inquiétude incessante, assise au chevet du lit des bons citoyens, ne serait qu'un palliatif appliqué là où tout exige un remède héroïque. Les révolutions d'ailleurs ne réussissent que par l'abandon que les amis de l'ordre font de leurs droits de légitime défense, et l'a-propos et l'opportunité dans l'action préservent seuls les empires qui penchent vers leur ruine. Ce n'est pas quand la vague monte et grossit à vue d'œil, qu'on doit songer à lui opposer une digue; il est trop tard. Le pays veut-il, oui ou non, se soustraire aux catastrophes qui le menacent et le pressent de tous côtés? Qu'il le dise, qu'il avise et qu'il se dévoue.

On lit dans une correspondance parisienne du 14 mars:

Il y a eu toute la matinée un grand mouvement politique. Les chefs du parti modéré se sont encore réunis et ont conféré sur la situation qui exige des déterminations énergiques et des mesures promptes. On parle de

MEMOIRES D'UN NOTAIRE.

Voilà nos numéros, pour la première partie, à partir du 21 janvier jusqu'au 8 février; — pour la deuxième partie, du 11 au 27 du même mois, du 1^{er} au 10 mars; — et pour la troisième partie, notre numéro du 14 et du 16.

TROISIÈME PARTIE.

II. — (Suite).

Quoi qu'il en soit, les deux mariages eurent lieu; je ne vous dirai rien des suites de celui de Joseph de Bernancey avec Clotilde de Verdellès. Ce récit ne ferait qu'entraver mes Mémoires, en me débarrassant de l'histoire de la famille de Varni. Plus tard, si Dieu m'accorde un peu de repos, l'union de Joseph et de Clotilde pourra me fournir un de ces épisodes qui, sous la plume du racontant, ont de Maria na et de Fernand, unissent à l'utilité d'une leçon morale le charme d'une création poétique.

Sept ans s'écoulèrent, et, pendant ce laps de temps, je vis très peu Raymon de Varni, qui continuait cependant de confier à notre étude la gestion de ses biens; il commençait par habiter Maleraygues; ensuite j'appris qu'il était allé à Paris avec sa femme; quelques mois après son retour, il m'écrivit que madame Raymond de Varni venait de lui donner un fils.... Monsieur le vicomte, ce fils fut appelé Charles; c'était vous. Depuis ce moment, Raymon n'avait plus quitté Maleraygues.

J'avais accompli ma trentième année. Fidèle à mes engagements avec mon grand-père, je me mis à la tête de l'étude; mon père, d'ailleurs, infirme et cassé avant l'âge, miné par les regrets que lui avait laissés sa bien-aimée Adeline, attendait avec impatience l'heure de la retraite et du repos.

Une fois installé, je vis que j'avais de graves et nombreux intérêts à débrouiller avec M. de Varni. Cette gestion si longue, si compliquée, cette responsabilité agrandie encore par une confiance sans bornes, exigeaient, à mon avènement, un règlement général de comptes.

J'éprouvais d'ailleurs une curiosité irrésistible, mêlée d'inquiétude et de remords, chaque fois que je pensais au mariage de Raymon et à la bizarre supercherie qui lui avait fait épouser une personne à laquelle il n'était pas destiné. Comment avait tourné cette union formée sous de si singuliers auspices? Contre toute apparence, Raymon y avait-il

trouvé le bonheur? Était-il agité ou calme, révolté ou résigné? Voilà ce que je désirais ardemment savoir. moi qui, depuis l'épisode des enveloppes, n'avais plus rien su de l'existence de ces deux êtres dont la destinée se rattachait à la mienne par un fatal et mystérieux lien. Un beau matin donc, je laissai à mon premier clerc la direction suprême de mon étude, j'annonçai à ma vieille servante, immobile d'étonnement, quelques jours d'absence; puis sans attendre une invitation que rendrait inutile mes vieilles relations avec la famille de Varni et les comptes détaillés que j'avais à soumettre à Raymon, je partis pour Maleraygues.

On était à la fin de septembre 1820. L'automne commençait à répandre sur la campagne les trésors de sa riche palette. Pour un homme accoutumé, comme moi, à une vie sédentaire, à de monotones travaux entre les quatre murs d'une étude, sans autre perspective que celle des buis et des arbustes de mon petit jardin, c'était un bonheur de pouvoir promener librement mes regards sur le paysage, et respirer d'autres parfums que ceux de mes poux par chemins. Aussi, dès que j'eus mis pied à terre à Alais, je ne voulus plus prendre de voiture, et je m'enfonçai, à pied, dans le sentier de traverse qui conduisait à Maleraygues par la montagne. Arrivé au petit hameau de Roquemille, je revis ce site au milieu duquel s'était passé une partie de mon enfance, et qui me rappelait l'horrible épisode de la mort de Clémentine, que Dominique m'avait souvent raconté; j'aperçus de loin le Pic-des-Chèvres, toujours parfumé de ses bouquets de chênes et de pins.

A une demi-lieue plus bas m'apparut Maleraygues, dont la façade s'estompait, à distance, dans les grands arbres qui l'entouraient. Mille souvenirs mélancoliques, mille tristes images m'assaillaient, pendant que je suivais, mon bâton à la main, le petit sentier jeté, comme une corniche naturelle, à mi-côte de la montagne, et dominant, de sa mince gergure, le gouffre fatal du Trou-du-Renard. Quarante ans s'étaient écoulés depuis cette terrible scène; rien, parmi les objets que j'avais sous les yeux, ne semblait d'accord avec ces lugubres reminiscences du passé: la matinée avançait; la tiédeur de l'air était en harmonie avec la pureté du ciel; la nature, si habile à faire des paucres avec des ruines, avait jeté sur le tûs qui court en pente rapide jusqu'au gouffre, une variété infinie de cénaïtes, de liseçons, de gentianes, d'églantiers qui débordaient l'effrayante profondeur du ravin sous leur tapis splendide et leurs flexibles guirlandes.

Des arbres verts, plantés à profusion à travers les roches granitiques qui surplombent le sentier, animaient de leurs groupes élégants et de leurs frêles pyramides ces masses noires et stériles. Au loin, dans la vallée, ces légers filaments qu'on nomme fils de la sainte Vierge, formaient çà et là comme une gaze impalpable sous laquelle chaque teinte semblait plus douce, chaque contour plus harmonieux. Le cri strident et prolongé de l'ortolan, perché sur quelque touffe isolée d'yeuse, répondait aux joyeux bleutres de l'alouette, perdue dans l'azur du ciel. A mesure que j'approchais de Maleraygues, une spirale de fumée bleuâtre s'exhalait du toit, une vache montrant tout-à-coup sa tête curieuse et somnolente au-dessus d'une haie d'aubépines, un vol de pigeons s'abattant au bord d'une prairie, complétaient l'effet de cette scène champêtre et en faisaient mieux ressortir la douceur et le calme.

Je n'avais plus que fort peu de chemin à faire pour arriver au château; à cinq minutes à peu près du bâtiment, le sentier formait un coude, et allait aboutir dans une sorte de quinconce planté de grenadiers à fleurs doubles, de mimosas, de troènes, de faux ébéniers, dont les dernières rangées tapissaient le perron. Ces arbustes avaient si bien prospéré qu'ils formaient un épais rideau, et que le visiteur, arrivé à l'entrée de ce quinconce, voyait à peine à deux pas devant soi.

Mais, depuis quelques instants, j'étais guidé dans ma marche par des voix confuses, des cris joyeux, des éclats de rire qui m'annonçaient la présence d'êtres vivants, et qui partaient du fond de ce joli massif. J'avancai encore un peu, et, au détour de l'allée, un spectacle délicieux s'offrit à mes regards.

Sur la première marche du perron, abrité à demi contre le soleil par les plantes grimpantes de la façade, qu'un intelligent jardinier avait fait courir sur un léger grillage, une jeune femme était assise, tenant sur ses genoux les diverses pièces qui devaient lui servir à habiller un enfant de trois ans, en chemise, qu'elle retenait à grand-peine à ses côtés. Une autre jeune femme, qui était évidemment une bonne, debout à l'angle du perron, favorisait, par une complaisance fort peu déguisée, les ébats de l'enfant inloce et rieur, qui semblait décidé à prolonger la scène indéfiniment. A quelques pas de lui, un bel épagneul, la queue tendue et le museau en arrêt, ne perdait pas un moment de vue l'heureux bambin, qui, à chaque vêtement qu'on voulait lui mettre, le saisissait entre les doigts de sa mère

et le jetait de toute sa force.

C'était là ce qu'attendait le chien. Il se précipitait comme la foudre sur l'objet, puis le rapportait d'un air grave et la tête haute. Alors l'enfant prenait le chien par les oreilles, et se roulait avec lui, péte-mêle, l'un riant aux éclats, l'autre jappant de plaisir, sans que jamais les dents de la bonne bête effleurassent la chair rose et la peau délicate de son compaçon. Ce jeu durait jusqu'à ce que l'intervention de la mère le fit cesser pour une minute: le chien reprenait alors son poste, et, une minute après, on recommençait. Au haut du perron, un homme, jeune encore, et en qui je reconnus à l'instant Raymon de Varni, contemplait, appuyé sur son fusil, cette scène ravissante, avec une expression de bonheur intime et profond, qui me rappelait le Latona taciturne de Virgile.

Pour ne pas troubler cette adorable fête de maternité et d'enfance, j'étais resté tapi derrière un troène; je ne me montrai que lorsque la mère, moitié grondant, moitié caressant, eut enfin obtenu que l'enfant laissât terminer sa toilette.

Dès que je m'avancai, Raymon me reconnut aussi; enjambant lestement les marches, il courut à moi, me serra la main et me présenta, comme son ami d'enfance, à la jeune femme, qui s'était levée et qui n'était autre que Delphine. J'embrassai ensuite l'enfant (c'était vous, monsieur le vicomte), qui me préférait le chien, mais qui me tendit pourtant ses grosses joues de fort bonne grâce. Raymon et Delphine me remercièrent, dans les termes les plus aimables, de m'être arraché à mes nombreuses affaires pour venir passer quelques jours avec eux. Bref, au bout d'une heure, j'étais installé dans la maison comme si je ne l'avais jamais quittée.

J'étais venu avec l'intention de mettre à profit cette sagacité dont je me croyais abondamment pourvu, et que nous donne de bonne heure, à nous autres notaires, l'habitude de voir les hommes prendre et ôter tour à tour, devant nos regards, ce triste masque qu'on appelle l'intérêt.

Cependant, je dois en convenir, cette sagacité se trouva en défaut pendant toute la première journée. Raymon, dans ses rapports avec sa femme, était affectueux et grave, sans passion, mais avec tendresse. Elle paraissait éprouver pour lui un amour d'autant plus profond qu'il ne se trahissait ni par des paroles expressives ni par des démonstrations éloquentes, mais par des demi-teintes, si bien d'accord avec le bonheur en ménage, lequel a besoin de

la formation d'un nouveau cabinet composé des sommités parlementaires qui, malgré leur répugnance à prendre le pouvoir, s'y résoudraient néanmoins en vue de la gravité des circonstances. On prévoyait les éventualités qui pourraient surgir, si le ministère éminent se formait; on allait même jusqu'à prévoir le cas où les socialistes salueraient son avènement par une tentative de coup de main insurrectionnel. L'autorité militaire, malgré les forces terribles contre lesquelles elle aurait à lutter, ne doute pas du succès; car l'armée, malgré quelques exceptions beaucoup trop grossières par l'esprit de parti, est fidèle et dévouée, elle abhorre les émeutiers; et sans vouloir distinguer par son affection spéciale les drapeaux des divers groupes du parti modéré, elle n'en connaît qu'un, celui de la France et de l'ordre. Après tout, une forte crise sauverait le pays tout d'un coup: sans cela, il s'en ira mourant de langueur jusqu'au jour où le socialisme l'achèvera. Il est donc question non seulement de former un cabinet nouveau, mais de prendre des moyens sérieux pour se trouver en mesure de résister à une surprise, à une invasion subite du socialisme qui, très-calme à la surface, conspire sourdement dans ses sociétés secrètes et se prépare à la lutte avec une sombre et sévère discipline.

On lit dans la Patrie :

« Un de nos amis a reçu, il y a quelques jours, une lettre de sir Robert Peel. Elle contenait cette phrase :

« Je n'éprouve aucune hésitation à vous dire mon avis sur la situation actuelle de la France. La France est une diligence pleine d'honnêtes gens arrêtée sur la grande route par des brigands et qui attend les gendarmes. »

On écrit de Libourne au Courrier de la Gironde :

« M. le général de Castellane a fait aujourd'hui son entrée à Libourne. Des flots de population se pressaient sur ses pas. Des cris de Vive le général! ont accueilli partout sur son passage le représentant de l'ordre et de l'autorité.

« Mais, comme vous à Bordeaux, nous avons eu, nous aussi, à Libourne, la bande des essouffés. Une vingtaine d'individus, choisis parmi tout ce que notre ville a de plus démocratique, a escorté le général depuis son entrée dans nos murs jusqu'à la place de Ville. Sur le pont, la bande s'était grossie de quelques frères en retard. Une trentaine de gossiers étaient là, hurlant de toute la force de leurs poumons les cris de Vive la République! Mais ces hurlements démocratiques et sociaux étaient couverts par les acclamations unanimes de la garde nationale et de l'immense majorité de la population. »

DIALOGUE HISTORIQUE DANS UN CABARET DE LA BANLIEUE DE PARIS.

Une blouse. — ...Moi, je ne suis ni socialiste, ni communiste. Tout ça, c'est des bêtises, mais je vote pour les rouges.

Une autre blouse. — Cela me paraît singulier.

Première blouse. — Voyez-vous, c'est qu'il n'y a que deux couleurs, les blancs et les rouges. Les blancs, c'est les Cosaques, et les rouges c'est la guillotine.

Deuxième blouse. — L'un vaut l'autre.

Première blouse. — Non; les Cosaques c'est pour tout le monde, pour vous, pour moi; au lieu que la guillotine, ça ne sera ni pour moi, ni pour ma femme, ni pour mes enfants, ce sera pour les riches.

Voilà le succès des rouges.

Elections du 10 mars.

HAUTE-LOIRE. — On lit dans un postscriptum du Journal de la Haute-Loire :

« A l'heure où nous mettons sous presse, tous les résultats sont à peu près connus, et donnent à M. Maigne une majorité de près de cinq mille voix. »

clair-obscur plutôt que l'éclat, de recueillement plutôt que d'ivresse.

Je vis que Delphine avait pris soin d'entourer son mari de ce bien-être absolu auquel sont sensibles les organisations délicates, et qui, en écartant de la vie domestique les fausses notes, les tons étiés, les grimaces des rouages, supplie des hommes d'imagination, les accouche peu à peu à renoncer à leurs rêves, et assoupit honnêtement ce qu'ils ont en eux d'inquiet et de trop vif.

En somme, l'intérieur de ce ménage était charmant. Delphine avait vingt-sept ans; mais on ne lui en aurait pas donné plus de vingt, tant sa vie campagnarde et le calme de son âme lui avaient conservé de fraîcheur. Ses joues rivalisaient, de teintes roses et veloutées, avec celles de son enfant.

Ainsi que l'avait écrit son père, elle n'était ni sotte, ni naïve; seulement on devinait que le côté poétique de l'existence était pour elle un livre fermé; admirable défaut pour qui connaît les bas-bleus et les Ecryes! Ainsi, les troupeaux, les pigeons, les jardins, les fleurs et les fruits n'étaient jamais pour Delphine un prétexte à pastorales; à géorgiques ou à dithyrambes; mais elle allait traire elle-même la plus belle de ses vaches, pour en offrir à son mari ou à ses hôtes le lait savoureux et pur; ses espaliers plaient sous le poids des fruits que Raymon aimait le mieux; et, s'étant aperçu que Raymon avait une passion pour les fleurs, elle avait soin que le parterre, les plates-bandes et les jardinières fussent constamment garnis des roses les plus nouvelles, des dahlias les mieux tuyautés, des fuchsias les plus élégantes, des géraniums les plus embaumés. Les repas étaient exquis; chaque plat, chaque assaisonnement, chaque accessoire avait cette perfection positive si appréciée des connaisseurs et des gourmets. Pour les amis, pour les malades, pour les pauvres, il y avait le vin de tel cru, la liqueur de telle année, bouchés savamment, exactement étiés, et qui faisaient couler dans les veines une joyeuse bonhomie, ne haïssant pas le mot pour rire, et ennemie jurée des vapeurs et du lyrisme. Le café n'était jamais froid; les lampes ne fumaient pas; si l'on voulait un bon livre, un jeu de cartes, un damier, un cigare, à l'instant livre, cartes, damier, cigare et table de jeu, se trouvaient sous la main. Il y avait des femmes, héroïnes de sentiment, de vertu, de roman et de grandes pensées, qui font poétiquement le malheur de leur mari; Delphine faisait prosaïquement le bonheur du sien.

Sous des aspects plus sérieux, j'eus lieu d'être délicieusement ému, Raymon et Delphine paraissaient avoir admim-

loire. — Voici le résultat final de l'élection de la Loire avec la récapitulation des votes obtenus par chacun des candidats dans les trois arrondissements de Montbrison, Roanne et Saint-Etienne.

	M. ANGLÈS.	M. MARTIN.
Montbrison,	12,834	5,171
Roanne,	11,138	8,590
St-Etienne,	11,679	19,850
Armée,	456	1,227
Majorité en faveur de M. Anglès :	969 voix.	

VAR. — Dans l'énumération des votes de l'arrondissement de Toulon, on remarque que sur 336 châtournes, 327 ont voté pour la liste rouge; tel a été pour ces braves gens le résultat du contact des socialistes du bague!

ARDECHE. — La différence des voix en faveur de M. de Latourette, candidat de l'ordre, est de près de 10,000 voix.

Dans ce département, plusieurs maires rouges ont forcé les électeurs à changer leurs bulletins sur le bureau.

A Aizac, on a fait chauffer une chaudière et on a apporté des fagots pour brûler un malheureux qui votait pour M. de Latourette.

(Correspondance particulière du Courrier de Lyon.)

Paris, 14 mars.

Il circulait hier soir dans les salons politiques une nouvelle fort grave et généralement jugée intempestive. Un représentant appartenant à la nuance du tiers parti disait que plusieurs membres de l'Assemblée s'étaient réunis pour examiner la question de savoir si, à la vérification des pouvoirs, on ne contesterait pas à de Flotte la validité de son élection.

Voici sur quelles bases s'appuierait cette protestation. Tout corps, à fortiori, un corps législatif, souverain juge de la dignité ou de l'indignité des membres à admettre dans son sein, a liberté pleine et entière d'examen pour apprécier la qualité, la situation du nouveau membre.

Dans le cas qui se présente, la question préjudicielle qui serait soulevée par plusieurs représentants, serait celle-ci : Les incapables d'éligibilité frappés des condamnés, les faillis, etc. M. de Flotte, qui a été transporté en vertu d'une loi votée par la Constituante, doit-il être considéré comme condamné, et par conséquent est-il incapable de remplir le mandat que vient de lui décerner le suffrage universel?

La transportation, par une interprétation sage de la loi pénale, doit-elle être comprise dans la catégorie des peines qui frappent d'incapacité le membre élu? La transportation, mesure exceptionnelle de salut public, votée dans un temps exceptionnel, écarte-t-elle, en vertu de cette qualité, à la catégorie des condamnations qui entraînent l'incapacité? L'Assemblée, en dernier ressort, seule juge de la dignité de ses membres, seule omnipotente dans l'appréciation de la valeur morale de la peine de la transportation, seule appelée à se prononcer dans la question de savoir si cette peine est une cause d'indignité, l'Assemblée peut-elle refuser l'admission, dans son sein, de M. de Flotte?

Voilà quelles sont les questions soulevées pendant la séance d'hier entre plusieurs représentants législatifs et juriscultes.

Des discussions fort animées ont eu lieu à ce sujet dans la salle des conférences. Des hommes appartenant aux différentes nuances du parti républicain y ont pris part; les uns pour soutenir le bien fondé de cette proposition, les autres pour le combattre. Sera-t-elle présentée lors de la vérification des pouvoirs, aura-t-elle le dangereux honneur de la discussion à la tribune, ou bien restera-t-elle par mesure de prudence et de sage politique à l'état de projet non discuté? Voilà ce qu'il est impossible encore de décider. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'hier soir, dans les grands salons politiques où ce grave incident de l'Assemblée était parvenue, les conversations s'en préoccupaient beaucoup.

Mais nous devons aussi le dire, nous avons entendu des hommes importants de la majorité repousser avec énergie cette susceptibilité de l'Assemblée qui, pour être légitime et bien fondée, serait inopportune et impolitique en présence de la volonté du suffrage universel.

Chronique locale.

Sous l'influence d'un vent du nord qui souffle avec persistance, la température s'est de nouveau refroidie. On trouve de la glace, le matin, dans la campagne, et jusque sur nos places publiques.

On ne peut que se féliciter d'un abaissement de température qui vient si à propos pour retarder le développement trop précoce de la végétation.

Un arrêté de M. le commissaire extraordinaire, préfet du Rhône, prévient MM. les maires qu'ils auront à soumettre à son approbation ou à celle de M. le sous-préfet de Villefranche, les nominations de gardes-champêtres; ces fonctionnaires sont, de plus, invités à vouloir bien joindre à la délibération approbative du conseil municipal une notice contenant des renseignements détaillés sur le zèle, la probité et la conduite du candidat.

Cet arrêté règle aussi les formes à suivre par MM. les propriétaires qui désirent avoir des gardes particuliers.

M. le commissaire extraordinaire, préfet du Rhône, ayant été informé que dans quelques communes les secrétaires reçoivent des rémunérations pécuniaires, soit pour la rédaction des actes de l'état-civil, soit pour toute autre cause, croit devoir rappeler à MM. les maires que le décret du 12 juillet 1807 a fixé, sans équivoque possible, les droits à percevoir par MM. les officiers de l'état-civil, et que toute perception, en dehors des circonstances déterminées par ce décret, constitue le délit prévu et puni par l'article 174 du code pénal.

Les démocrates-socialistes du département de Saône-et-Loire, ne trouvant pas parmi eux six citoyens en état de les représenter dignement, ont dû accepter ceux que la propagande parisienne leur a expédiés. On connaît le résultat de l'élection; mais ce qu'on ignore, c'est que l'un des six nouveaux représentants, M. Dain, est du plus beau noir; c'est un nègre pur-sang, dont ses congénères de la Martinique n'ont plus voulu pour les représenter. Les démocrates-socialistes de Saône-et-Loire sont moins difficiles; ils s'en sont très-bien arrangés.

La cour d'assises de la Drôme vient de condamner à la peine des parricides le nommé Monge (Jean-Victor), convaincu d'avoir tué sa mère et sa femme. Déjà une première fois, le condamné avait passé en jugement et avait été acquitté de la prévention portée contre lui, d'avoir porté des coups et fait des blessures graves à sa mère, qu'une seconde fois il a fini par assassiner, ainsi que sa femme. Monge n'a nié aucune des circonstances de son double crime.

L'arrêt de la cour sera exécuté à Valence.

La prochaine séance du conseil de révision pour l'admission des remplaçants militaires est fixée à lundi 18 mars.

Un concours pour la place de chirurgien-major de l'hospice de l'Antiquaille a été ouvert, lundi dernier, dans une salle de l'Hôtel-Dieu, en présence du conseil d'administration des hôpitaux civils, assisté d'un jury médical.

Quatre concurrents se sont présentés :

M. Brunet, de Lyon;

M. Foltz, de Nancy;

M. Rollet, de Lagnieu;

M. Thimécourt, de Trévoux;

Tous docteurs de la faculté de médecine de Paris, et ayant fait une partie de leurs études à l'Ecole de médecine de Lyon.

Le jury avait été choisi dans le corps médical de nos hôpitaux civils.

Après cinq jours de lutttes et d'épreuves, M. Rollet a été proclamé major de l'hospice de l'Antiquaille, pour entrer en fonctions en 1855.

Aujourd'hui, dimanche de la Passion, à la fin de la conférence pour les hommes, qui aura lieu à 1 heure dans l'église de Saint-Pierre, le R. P. Lavigne dira quelques mots sur l'Œuvre de

Saint-Jean-François Régis pour le mariage des pauvres.

La conférence sera suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement, et d'une quête en faveur de cette Œuvre.

On écrit d'Avignon :

Dans la nuit du 6 au 7 mars, un incendie épouvantable a éclaté à la Carretterie, dans l'impasse de M. D. Jullian, chez le sieur Ripert, logeur.

Ce n'a été qu'après minuit que, désespérant de pouvoir éteindre le feu, les gens du quartier ont songé à prévenir l'autorité. Le tocsin a sonné aussitôt; le rappel a été battu; les sapeurs-pompiers, les troupes de la garnison se sont promptement rendus sur le lieu du sinistre; mais déjà trois maisons étaient devenues complètement la proie des flammes, deux autres commençaient à s'embraser. Bientôt, pourtant, on s'est rendu maître de l'incendie; mais les ravages qu'il avait faits étaient immenses. Ce qu'il y a de plus effrayant encore, c'est que cinq malheureux, qui étaient venus passer la nuit chez le sieur Ripert, ont été ensevelis sous les décombres ardents, et vers les huit heures du matin, on a retiré de dessous les ruines leurs cadavres calcinés, conservant à peine des restes de forme humaine.

Cinq maisons ont été la proie des flammes; ces maisons sont toutes assurées.

Il y avait chez le sieur Ripert onze personnes logées, six se sont sauvées dans les maisons voisines.

Cet événement est attribué à l'imprudence de quelque fumeur; le feu aurait pris à un tas de 2,000 fagots placés près de la cuisine du sieur Ripert.

Nous lisons les détails suivants sur une tentative de désordre qui vient d'avoir lieu dans une commune de la Loire, au sujet des élections :

Mardi dernier, un détachement de dragons et deux compagnies du 20^e léger se dirigeaient, vers les sept heures du soir, sur la route de Saint-Etienne à Bourg-Argental. Cette expédition nocturne se rendait à Saint-Sauveur, petite commune sur les confins de notre département et de celui de l'Ardeche, et déjà plusieurs fois le théâtre de scènes de rébellion.

Le dimanche, 10 mars, jour des élections, des désordres assez graves avaient eu lieu dans cette localité. Voici à quel sujet : à 10 heures du matin, un habitant de Saint-Sauveur s'était placé au devant de l'église et avait cherché à faire accepter des bulletins aux électeurs; en se livrant à cette distribution, il avait par trop voulu faire connaître sa conviction politique. Il criait à haute voix : Mes bulletins sont pour les rouges! Vive les rouges! lorsqu'un gendarme vint l'inviter à ne pas troubler la tranquillité publique; mais, loin d'écouter ce sage avis, le distributeur voulut crier plus fort. L'agent de la force publique le somma alors de le suivre devant le maire; se voyant contraint, il obtempéra à cette réquisition. Le maire ordonna sa mise en liberté.

Un instant après, les mêmes cris se renouvelaient; c'était encore la voix du même distributeur. Le gendarme s'approcha de lui et lui répéta sa première invitation qui ne fut pas écoutée. Aidé par un de ses camarades, il s'assura alors de cet individu et essaya de le conduire au chef-lieu de canton; mais déjà toute la population de la commune avait entouré les deux gendarmes et s'opposait à la conduite du prisonnier. Une lutte assez vive s'engagea, les gendarmes durent céder devant une foule si immense.

L'un d'eux se rendit à sa brigade et revint bientôt avec son chef et un piquet de gardes nationaux de Bourg-Argental, qui avaient spontanément offert leur concours à la gendarmerie. On s'empara de l'un des perturbateurs. A peine placé au milieu des gardes, des cris menaçants se firent entendre, plusieurs individus se ruèrent sur les gendarmes et se livrèrent envers eux aux voies de fait les plus graves; ils les poursuivirent pendant une partie de la route. Les gardes nationaux, également maltraités, durent charger leurs armes; cet acte énergique éloigna les plus acharnés et mit fin à la rébellion. Le prisonnier fut conduit à Bourg-Argental.

Pendant l'émeute, qui n'avait pas moins duré d'une demi-heure, qu'avait fait le maire? C'est ce qu'on ne saurait dire. Il était près de là, il n'avait pas paru.

Les troupes dirigées sur Saint-Sauveur cernèrent le village avant le jour. Des perquisitions furent faites : on

Raymon.

— Comment! à ce qu'on dit? Mais vous ne le savez donc pas vous-même? Les chasseurs d'Avignon sont moins humbles ou moins sincères.

Monsieur Ermet, dit alors Delphine se mêlant à la conversation, il faut que vous sachiez que Raymon est, à la chasse, d'un guignon inimaginable; il sort tous les jours avec son fusil, et il ne rapporte presque jamais rien.

Il y eut un tant de silence, après quoi Raymon, se rapprochant de moi, me dit à demi-voix :

— La pauvre Delphine ne se doute pas à quel gibier je chasse dans ces tournées infructueuses, d'où je ne rapporte ni perdrix ni lièvres.

Je tressaillis; le ton de M. de Varni n'était plus le même; ce n'était plus à gaité, son entrain de tout à l'heure; on eût dit un écho affaibli de quelque émotion, de quelque rêve d'autrefois.

— Quel est donc ce gibier mystérieux que vous chassez? repris-je presque effrayé de ma question.

— Je chasse aux chimères, répondit-il avec un sourire qui n'était pas sans tristesse.

Je le regardai, un léger trouble se traînait sur son visage, mais sans le moindre mélange d'amertume ou de remords. Ce qui se passait ainsi sur son front, c'était, peut-être un souvenir; ce n'était pas un regret.

En ce moment, nous arrivions au château; Victor, le garde, se promenait gravement sur la terrasse.

— Victor, nous chasserons demain avec Monsieur! lui dit Raymon.

Le garde, vieil invalide à figure enluminée, me toisa des pieds à la tête, et sa physionomie prit un air goguenard qui annonçait des doutes très-pou flatteurs pour mes talents.

— Hum! fit-il entre ses dents, si je ne m'en mêle pas, je crois que le gibier ne sera pas bien lourd à porter!

Je passai, avec Raymon et Delphine, une douce soirée de causerie; ensuite, quand vint l'heure de se retirer, M. de Varni m'accompagna jusqu'à l'appartement qui m'était préparé.

— A demain! me dit-il en me présentant un bougeoir, nous ne tuerons probablement rien, mais je vous raconterai beaucoup de choses; je vous dirai pourquoi je rapporte si peu de perdrix et comment je chasse aux chimères!

(La suite prochainement.) A. DE PONTMARTIN.

— Beaucoeur... à ce qu'on dit, répliqua étourdiment

Annonces Judiciaires.

Etude de M^e NOURY, avoué à Paris, rue de Cléry, n. 8.

Adjudication

le vingt-trois mars mil huit cent cinquante, en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine.

1^o D'une fabrique de soude factice et autres produits chimiques avec le matériel en dépendant, situé au plan d'Aren, terroir de Fos, canton d'Istres;

2^o D'une saline, située au même lieu;

3^o De divers immeubles et concessions dépendant dudit établissement.

Mise à prix: Immeuble par nature et destination. 200,000 f. Marchandises, matériel, outils et ustensiles d'après état estimatif 472,155 20

S'adresser, pour les renseignements: 4^o Audit M^e Noury; 2^o à M. Marre aîné, agent de la compagnie à Marseille, rue Breteuil; 3^o à M^e Heiricis, avoué à Aix, rue de Epinaux près la fontaine des Trois-Ormeaux, n. 9; et 4^o sur les lieux à M. Caudière. 572,155 20

Etude de M^e ALBERTIN, avoué à Lyon, rue Porte-Froc, 1, à côté le Palais-de-Justice.

VENTE

par expropriation forcée,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du 6 avril 1850: 1^o d'une grande et belle propriété dénommée le Parc-Descolet, et consistant en un très vaste domaine, de la contenance d'environ 20 hectares, d'un seul tenant entièrement clos de murs en pierres et maçonnerie, sis à Lissieu, territoire de Bois-Dieu (Rhône), sur la nouvelle route de Paris, par la Bourgoigne, au dessous de Limonest, au point de division entre les communes de Lissieu et de Marciilly-d'Azergues, et comprenant une jolie maison bourgeoise supérieurement agencée, construite en pierres et maçonnerie, divers bâtiments pour les cultivateurs, cours, remises, celliers, vastes caves voûtées, écuries, étables, fenils, greniers, pavillon, pigeonnier et autres dépendances; le tout de construction récente, jardin potager, jardin paysagé, salle d'ombrage, eaux vives, fluentes et intarissables, étang empoissonné, vastes prés, vignes en plein rapport nouvellement plantées, terres luzernières, terres labourables, bois taillis et de haute futaie;

2^o D'un bois en nature de chêne, de haute futaie, de la contenance d'environ 40 ares, situé sur la même commune de Lissieu, au territoire du Pilliot près du domaine dont il est une dépendance;

3^o D'une grande vigne en plein rapport, de la contenance d'environ 5 hectares 40 ares 64 centiares;

4^o D'un pré de 60 ares;

5^o D'une terre labourable de 60 ares;

6^o De trois corps de bâtiments construits en pierres et maçonnerie, et habités par divers fermiers avec un petit emplacement de terrain. Ces quatre derniers articles d'immeubles, sis sur la commune de Marciilly-d'Azergues (Rhône) sont presque contigus, et sont des dépendances du grand domaine dont ils ne sont séparés à peu près que par la nouvelle route nationale de Paris.

Le tout saisi au préjudice des mariés Chatron et Arnaud. La vente aura lieu en deux lots, composés, le premier, des immeubles situés sur Lissieu, et le deuxième, de ceux situés sur la commune de Marciilly-d'Azergues, avec enchère générale sur les 2 lots, au par-dessus les mises à prix:

Pour le premier lot, de 50,000 fr. Et pour le deuxième lot, de 16,000 fr. Total, 66,000 fr. Pour les renseignements, s'adresser à M^e Albertin, avoué, demeurant à Lyon, rue Porte-Froc, à côté le Palais-de-Justice. 5396 2

VENTE

aux enchères pour avoir lieu le 17 mars courant, à neuf heures du matin, de l'ancienne pépinière à Oray, située route du Bourbonnais, 1, à Vaise.

Composée de douze mille arbres environ, dont la désignation suit: Poiriers, arbres nains de toute espèce, plein vent, noyers, sycamores, platanes, tilleuls, marronniers, etc., etc. 5340 0

Il sera perçu cinq centimes par franc.

Etude de M^e Bruyn, notaire à Lyon, place de l'Herberie, 2. VENTE AUX ENCHERES, DE LA TERRE de MONT-MOUTH, Située en la commune de Lent (Ain).

Le jeudi deux mai mil huit cent cinquante, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Bruyn, notaire à Lyon, place de l'Herberie, n. 2, il sera procédé sur la mise à prix de 120,000 fr., à la vente aux enchères de la terre de Mont-Mouth, située au lieu de Mont-Mouth, commune de Lent, canton et arrondissement de Bourg (Ain), à dix kilomètres de cette dernière ville, et à deux kilomètres de la route de Lyon à Bourg, par Villard.

Cette propriété, qui est en parfait état de culture et de réparations, et qui, outre des réserves d'une grande importance est affermée par baux authentiques au prix annuel de 6,600 fr., contient cent dix hectares, divisés ainsi qu'il suit:

Prés 44 hec. Bois taillis 24 Etagis 10 Terres à froment 62

Ensemble 110 hec. La maison d'habitation qui est vaste et bien distribuée est nouvellement et entièrement parquée et agencée.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser, sur les lieux, à M. Bault, propriétaire; à Bourg, à M^e Marion, notaire, et à Lyon, à M^e Bruyn, notaire, dépositaire des titres. 5445 7

Publication légale.

A la date du 15 mars 1850, les mariés Melinand, par convention verbale, ont vendu le Cabinet de Lecture qu'ils tenaient quai de la Balaine, à Lyon, 22, aux mariés Parjat, de la Côte-St-André. Les personnes qui auraient des réclamations à faire pourront s'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12, jusqu'au 20 de ce mois, passé ce délai, les mariés Parjat seront libérés. 5442

Le jeudi 21 mars 1850, à 10 heures du matin, dans la salle de vente des commissaires-priseurs, située passage Belle-Cordière. On vendra aux enchères et en détail 6 cartons contenant 215 coupes de dentelles du Puy, contenant ensemble 3,500 mètres, cols, voilettes, manchettes en dentelles. 5444

Vente forcée.

Le mardi dix-neuf mars 1850, à onze heures du matin, sur la place publique des Minimes, vente aux enchères et au comptant de marbres et objets funéraires saisis. 5441

Etude de M^e COTTON, huissier, rue Centrale, 20 bis. Vente judiciaire.

Le lundi dix-huit mars 1850, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères publiques, et au comptant divers objets mobiliers, consistant en table, guéridon, commode, pendule, chaises, batterie de cuisine et tonneaux pleins et vides. Cette vente aura lieu place Sathonay, à Lyon, pour les meubles, et pour les tonneaux vides et pleins, place du marché à Serin. 5445

République Française.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Service des subsistances militaires.

Transports des denrées et du matériel du service des subsistances militaires de Lyon sur les places de Givors, St-Etienne et Montbrison.

Le public est prévenu que le samedi, trente mars courant, il sera procédé, à l'heure de midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Lyon, à l'adjudication publique, sur soumission cachetée, des transports des denrées et du matériel du service des subsistances militaires, de Lyon sur les places indiquées ci-dessus, à effectuer du 1^{er} avril 1850 au 31 mars 1851.

Le cahier des charges, pour cette adjudication, est déposé chez le sous-intendant militaire chargé du service des subsistances, rue des Remparts-d'Ainay, 10, à Lyon, où le public sera admis à en prendre connaissance. A Lyon, le 15 mars 1850. 5458

Le sous-intendant militaire. Signé, TH. MASSOT.

Vente forcée.

Le lundi dix-huit mars mil huit cent cinquante, onze heures du matin, sur la grande place à la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles et effets mobiliers saisis, consistant en cinq métiers pour la fabrication des étoffes de soie en activité, rouets, horloges, mécaniques à dévider la soie, balances, placard, glace, lampe, établi de menuisier, chaises, tables, poêle, batterie de cuisine, etc. 5446

Annonces diverses.

Etude de M^e DELOCHE, notaire à Lyon, quai St-Antoine, n. 11. Une jolie propriété d'un accès facile, située à OULLINS, sur les bords de l'Isèze.

Elle est composée d'une fort belle maison d'habitation, d'écuries, remises, jardins, prés, terres, etc.; le tout de la contenance d'environ un hectare trente ares, (soit dix acherées lyonnaises.) S'adresser pour les renseignements et pour traiter audit M^e Deloche. 5562. 6

A VENDRE OU A LOUER, A St-Symphorien-d'Ozon (Isère). Une maison bourgeoise très-bien agencée et presque neuve, composée de rez-de-chaussée et deux étages, avec fenil, remise, cour et jardin. S'adresser à M. Louvier, sur les lieux, ou aux Brotteaux, quai de l'Egalité, n. 42. 5405 4

A louer de suite. Maison meublée ou non, composée de douze pièces, cave, etc., jardin anglais, potager avec la jouissance de la promenade dans un vaste clos à Ste-Foy, exposition magnifique. S'adresser à M. Mercier, concierge à la mairie de Lyon. 5591 4

Achat au comptant. Sans frais et au taux le plus élevé des sommes versées dans les compagnies d'assurances sur la vie. S'adresser hôtel du Parc, place des Carmes, à MM. Henry et compagnie. 5586 8

A louer de suite. Une masse de terrain toute complantée d'arbres et bosquets, pouvant servir pour un établissement public ou industriel, situé avenue de Vendôme, 25, aux Brotteaux. S'y adresser. 5525 5

A LOUER Grande Maison meublée, avec écurie, remise, billard, beaux ombrages et promenades dans un vaste clos, à Fontanière, avec entrée sur le chemin de Ste-Foy à Lyon, et sur celui des Etroits. S'adresser, place Bellecour, 8, au deuxième étage. 5199 5

A louer à la Saint-Jean prochain. Une auberge située hors la barrière St-Just, maison des Quatre-Colonnes, tenue jusqu'au 24 juin, par M. Mante. S'adresser pour les conditions à M. Reynaud, boulanger, rue de Trion, 28 à St-Just. 5180 0

Rue de Bondy, n^o 14. ACTIONS DE 5 FR.

MINES D'OR DE LA CALIFORNIE

Compagnie Française et Américaine de San-Francisco.

Rue de Bondy, n^o 14. ACTIONS DE 5 FR.

Par acte passé devant M^e GREBAUT, notaire, AU CAPITAL DE 1,200,000 FRANCS, représenté par 240,000 ACTIONS DE 5 FRANCS au porteur, sous la raison sociale: FAUDOT, RAPARLIER ET COMP. Premier départ de travailleurs à la fin de mars prochain. Commission de surveillance: MM. LÉON HODÉ, ancien préfet, président; L'ABBÉ DOMINIQUE BLAIVE, du clergé de Paris; GROUTOT, ingénieur-mécanicien; MORIN, ancien négociant; CAFFIN, instituteur primaire, secrétaire. — Comptoir commercial de la Banque à San-Francisco; envoi de travailleurs pour l'extraction du minerai d'or. — La découverte des Mines d'or de la Californie a placé la ville de SAN-FRANCISCO au premier rang des centres commerciaux de l'Océan-Pacifique. Cette ville a pris une si rapide extension, que sa population s'est accrue, en quelques mois, de cinquante à soixante mille habitants. LA COMPAGNIE FRANÇAISE ET AMÉRICAINE DE SAN-FRANCISCO s'est convaincue qu'un comptoir d'opérations commerciales dans cette ville, où l'industrie française n'avait été jusqu'alors que fort peu représentée, devait offrir des avantages certains. Ainsi, au lieu de se contenter comme les autres compagnies Californiennes, d'expédier dans l'ELDORADO des colonies de travailleurs, elle y envoie un de ses gérants pour l'établissement d'un COMPTOIR de banque et d'échange. Par cette combinaison, elle donne toute sécurité non seulement à ses actionnaires, mais encore à ses associés travailleurs. — S'adresser, franco, au Directeur de la Compagnie, rue de Bondy, n^o 14, à Paris. — Les mandats de postes doivent être passés à l'ordre de M. FAUDOT. 5578

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 6, A PARIS.

Mines d'Or. L'AURIFÈRE

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 6, A PARIS.

Action, 10 fr.

Action, 10 fr.

COMPAGNIE UNIVERSELLE DES MINES D'OR DE LA CALIFORNIE.

Fondée par acte passé devant M^e DENTEND, notaire à Paris. — Capital social: 500,000 fr. — Première émission: 500,000 fr., divisés en 6,000 séries de 5 actions chacune. — Départ de 100 travailleurs, 15 mars, par le navire la Vesta, de 1,200 tonneaux, du Havre. — L'expédition sera pourvue de tout le matériel d'exploitation, et notamment de mécaniques pour le dragage, le lavage et l'amalgamation des sables aurifères. — Ces mécaniques, dites Tables Sibériennes, donnent des résultats considérables. D'après les documents officiels, les produits obtenus déjà à la Californie par ces appareils, sont évalués au minimum pour chaque année d'exploitation, savoir: Pour un travailleur, 450,000 fr., et pour une action de 10 f., 450 fr. — D'après l'article 25 des statuts, il sera prélevé 10 pour 100 sur les bénéfices généraux, pour être répartis tous les ans en 6,000 primes entre les actionnaires, à raison d'une prime attribuée à l'une des cinq actions de chaque série. Ces primes peuvent s'élever à 1,500, 1,000, 800, 500, 200 fr. Il est de l'intérêt du souscripteur de compléter une série pour obtenir forcément une des primes. Les souscripteurs de 5 actions ou d'une série complète, reçoivent gratis le journal menuel publié par la Compagnie. Les actions des Sociétés Californiennes en Angleterre sont cotées à la Bourse de Londres, savoir: le Sund-Caradar de 125 fr., se négociant 3,800 fr. — D'East-Wealrosé de 1,250 fr., valent 16,500 fr. — Celles de Devon-Grant-Consols, sur lesquelles on a versé seulement 26 schellings, soit 25 fr. 30 c., ont déjà dépassé le taux de 5,000 fr. — Les actions de la compagnie L'AURIFÈRE deviendront, par la suite, un excellent placement. — Cette Compagnie devant clore très-prochainement la souscription, toute demande d'action doit être accompagnée d'un mandat sur la poste, à l'ordre de M. le directeur de L'AURIFÈRE, 6, boulevard Poissonnière, à Paris. — On demande des représentants en province. (France). 5579

A VENDRE Une Belle Maison située à Belleville-sur-Saône, bâtie à neuf, au centre du commerce; cette maison rend 1,200 francs de rente; elle se vendra à l'amiable au revenu de 5 p. cent assuré par le propriétaire. Pour les renseignements, s'adresser à M. Teillard aîné, rue Basse-Grenette, n^o 1, et à Belleville, pour en prendre connaissance, au sieur Durrière, aubergiste dans ladite maison. 5455

A vendre au prix de 6,000 fr., Avant le 1^{er} avril. Une Maison à Ste-Foy, composée de caves voûtées, 5 pièces au rez-de-chaussée, 2 au premier et grenier au-dessus, avec jardin, puits à eau claire et citerne. — Vue très-agréable. S'adresser au bureau du journal. 5456

A LOUER Jolie Maison bourgeoise meublée, dans le valon de Bonand, avec belles promenades; elle se compose de salon, salle à manger, deux offices et cuisine au rez-de-chaussée, 4 chambres à coucher et un salon au 1^{er} étage; quatre chambres de domestiques au deuxième étage. Les omnibus de Chaponost passent à la porte. S'y adresser pour la voir, et pour les conditions à M^e Guyot, à Oullins, ou place Croix-Paquet, 6, à Lyon. 5457 6

A LOUER Sur le quai Peyrollet, près la passerelle St-Vincent, 434, bel appartement de huit pièces, dont quatre sur le quai, tout fraîchement agencé, pour neuf cents francs par an. — S'y adresser. 5228 6

Etude de M^e DUGUEY, notaire à Lyon, rue du Plat, 10. A des conditions avantageuses et avec des facilités pour le paiement du prix, 1^o Un immeuble, situé aux Brotteaux, à l'angle de deux rues principales, avec façade à l'orient et au midi, se composant: 1^o D'une maison de trois étages; 2^o D'un bel emplacement de terrain à bâtir; la contenance superficielle est de 644 mètres carrés. 5459 4

A VENDRE OU A LOUER Maison de campagne neuve, située à Oullins, à dix minutes de l'église et à trois cents pas de la route de Saint-Genis-Laval, dans une belle position, composée de dix pièces bien agencées, avec cave voûtée. S'adresser à M. Vally, à la Mulatière. 5440

AVIS. Le sieur DAUDET, TAILLEUR, connu depuis plusieurs années dans les principales villes pour la spécialité du pantalon (ce vêtement étant reconnu le plus digne pour la réussite), prie MM. les amateurs de bien vouloir ne pas confondre sa coupe gracieuse pour tous genres. Joint à cela, après de nombreuses expériences, il est parvenu à éviter le retouchement si usité du pantalon, qui altère l'étoffe et la déprécie, avant que le consommateur ait eu l'avantage de jouir de son vêtement. Il fait à façon et fournit au comptant, rue des Bouehers, 18. Il se rend à domicile. 5454

A VENDRE 4^o Une maison en bon état, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, sept chambres au premier étage, greniers carrelés, caves voûtées et cellier avec un jardin contigu, complanté d'arbres fruitiers et salle d'ombrage. Le tout clos de murs ayant entrés sur deux chemins; 2^o Une terre autrefois vigne de première nature et dans la meilleure situation, de la contenance d'environ 90 ares, à proximité de la maison. Le tout est situé au bourg de St-Genis-Laval. On vendrait la totalité ou la maison seulement et toutes facilités seraient données pour le paiement. S'adresser, à St-Genis, à M^e Chandélu, notaire; et à Lyon, à M. Pras, place du Petit-Colège, 3. 5582 3

A LOUER Jolis appartements de campagne, clos Charrin, à Serin, près l'église. S'y adresser. 5590 2

LES PARISIENS, BATEAUX A VAPEUR A BASSE PRESSION.

Grande Baisse de Prix. — Vitesse Extraordinaire. LYON à CHALON en 7 heures 1/2.

Départ de Lyon, tous les jours pairs, à SEPT HEURES DU MATIN. Bibliothèque gratuite, Restaurant confortable, à des prix modérés.

N.B. Il y aura départ tous les jours, aussitôt que la construction du second bateau de la compagnie sera achevée. Aux termes du marché passé avec les constructeurs, ce second bateau devra effectuer le trajet de Lyon à Chalon en 6 heures et demie.

Bureau à Lyon, Rue Sainte-Marie-des-Terreaux, 6. 5555 50

E. PLASSON, Rue de Jarente, 3, 5, 7, et place des Carmes, 3.

SERVICE POUR PARIS EN DIX JOURS PAR RELAIS ET CHEMIN DE FER (Sections de DIJON et de TONNERRE).

DÉPART CHAQUE JOUR. PRIX: 6 FRANCS PAR 100 KILOGRAMMES. 5581

MAY BEER. marchand de chevaux, rue Money, 12, à Desaugon. Est arrivé avec un beau choix de chevaux de selle et de voiture, logé à la Part-Dieu (Guillotière), en face du pont de l'Hospice. 5423 2

A LOUER rue de Trion, 65 (St-Just), un appartement bourgeois, avec jouissance d'un jardin. 5295 4

AVIS. On offre contre une campagne de 50 à 40 mille francs, dont l'air ne serait pas trop vif, un jardin et les rues d'une contenance environ de 600 mètres carrés; convenablement placé pour bâtir ou pour tout autre emploi. Ce terrain est d'un grand avenir, située rue de Séze, aux Brotteaux. On paiera comptant le surplus. S'adresser chez M^e Morand, notaire, rue St-Dominique, 17, à Lyon. 5598 6

A CHARBONNIÈRES A VENDRE à l'amiable, un hôtel avec des dépendances, garni ou non garni, situé au centre du hameau des eaux minérales. S'y adresser à M. Roberjot. 5502

A VENDRE à l'amiable, une jolie petite propriété située à Chaponost, à cinq minutes de l'église, composée: 1^o D'un corps de bâtiments servant à l'habitation et à l'exploitation, avec un puits à eau claire et pièce d'eau; 2^o D'une contenance effective d'un hectare 29 ares 50 centiares de fonds en nature de vigne et luzerne, complanté de 500 arbres fruitiers en bon rapport. S'adresser à M. Bouchard, marchand charcutier à Oullins. 5150 8

A VENDRE Graines de foin tamisées. S'adresser à Serin, chez Viannet, 6. 5585

A LOUER au dessus de la montée de Balmont, une Maison de Campagne composée de 8 pièces agencées et meublées, cave et grenier, jouissance d'un jardin et verger, le tout clos de murs. Il y a beaucoup de fruits, des salles d'ombrage et une belle vue. L'omnibus de St-Didier passe à la porte. S'adresser à MM. Liénard et Morins, rue Lafont, 4, au premier. 5098 20

A vendre pour cause de départ. Une très-belle CARABINE suisse; elle est déposée chez M. Rieger fils, armurier, passage de l'Argue, escalier H, au deuxième. 5402

Etude de M^e MIOCHE, notaire, rue d'Algérie, 10, près la place des Carmes.

Capitaux à placer par fractions de 5, 6, 8, 11, 20,000 fr., et au-dessus, moyennant bonne hypothèque. A placer en viager, diverses sommes de 2, 5, 4, 7 et 8,000 fr. sur bonne hypothèque. S'adresser à M^e Mioche, notaire, rue d'Algérie, 11, près la place des Carmes. 5260

Une maison de commerce demandée. Un associé ou un bailleur de fonds intéressé pouvant disposer de 20 à 25 mille francs. S'adresser au bureau du journal. 5404 5

Leçons spéciales d'orthographe française, de style épistolaire, et de calcul commercial, rue Centrale, 18, au 5^o. S'adresser de 11 à 5 heures. 5512 5

Pensionnat de Jeunes gens. A Collonges-au-Mont-d'Or, desservi à toute heure par les omnibus de Collonges et Fontaines. Dessin, musique, gymnase, air très-salubre, beau local, salles d'ombrage, chapelle, promenades agréables, laitage, soins maternels pour les jeunes élèves. Prix très-modéré. 5141 12

A LOUER Plusieurs appartements et terrain chemin des Cullates, n. 1, à cinq minutes des ponts Napoléon, à la Grosse-Mouche, sur le bord de la Lône, près du chantier des bateaux à vapeurs. S'y adresser. 5151 4

A LOUER pour la St-Jean prochaine, Magasins avec fermes neuves, et plusieurs appartements bien agencés, le tout dans une position avantageuse et agréable, très-rapprochée de la rue Centrale. S'adresser, rue de l'Herberie, 5, au 4^e. 5525

A louer à Charbonnières. Une Maison bourgeoise avec promenade dans un vaste clos, dans une belle exposition, à portée des omnibus et des voitures de la route du Bourbonnais. — S'adresser au concierge de l'école La Martinière. 5206 6

A louer à la campagne. Appartements de six et quatre pièces avec jardin, et la promenade dans un vaste clos bien ombragé, ayant un beau point de vue. S'y adresser, cours d'Herbouville, n. 22, près la Boule. 5405 6